

Séance du 27 juin 2016

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 2

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGÉ, Maire.

Date de la convocation :

20 juin 2016

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT (arrivée à 19h17), Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER, Delphine REXOVICE (arrivée à 19h26), Lillane MOUGIN.

N° 2016/36

Etaient absents excusés avec procuration :

Isabelle BAINÉE ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Damien MAURRAS ayant donné procuration à Nathalie CHAUVET

Absents excusés : Stanislas THIRY

Objet de la délibération :

Monsieur Ghislain NATTA, Adjoint aux finances et au développement économique, rapporteur, rappelle la politique tarifaire de la collectivité.

FINANCES

Considérant la proposition concernant les tarifs du budget annexe S.E.J. validée par la Commission « mixte Finances-Jeunesse » du 15 juin 2016 ;

Modification tarifs budget annexe
du Service Enfance Jeunesse
(S.E.J.)

Il propose la mise en place des barèmes et des tarifs suivant pour l'année scolaire 2016-2017.

L'A.L.P. et les ATL

Les montants des tranches du barème de 2015-2016 sont majorés de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation soit 0,18% soit 9 924 € pour le tarif plancher et 21 597 € pour le tarif plafond.

barème 2015-2016	indice INSEE 12/2014	indice INSEE 12/2015	barème 2016-2017	majoration
9 906 €	127,69	127,92	9 924 €	0,18%
21 558 €	127,69	127,92	21 597 €	0,18%

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 30 JUIN 2016
Et publication ou notification
Du 29 JUIN 2016

Proposition pour 2016-2017		
Revenu annuel inférieur à 9 924€	Revenu annuel supérieur à 9 924€ et inférieur à 21 597€	Revenu annuel supérieur à 21 597€
Application du tarif plancher	Application du Tarif médian	Application du Tarif plafond

Situation actuelle		
Revenu annuel inférieur à 9 906€	Revenu annuel supérieur à 9 906€ et inférieur à 21 558€	Revenu annuel supérieur à 21 558€
Applicatio n du tarif plancher	Applicatio n du Tarif médian	Applicatio n du Tarif plafond

L'A.L.S.H.

Les tarifs de l'A.L.S.H. sont établis à partir d'un taux d'effort en fonction du nombre d'enfant à charge. Ce taux d'effort est appliqué au revenu mensuel. Le résultat obtenu divisé par 20 constitue le tarif journalier applicable. Celui-ci est compris entre un minimum et un maximum.

Le taux d'effort est inchangé.

soit 9,00% pour une famille avec 1 enfant
8,50% pour une famille avec 2 enfants
7,90% pour une famille avec 3 enfants et plus

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS 2015-2016**DONNEES FINANCIERES ALP**

	ALSH	ALP	TOTAUX
Dépenses	103 979	261 784	365 764
participation des familles	34 611	65 571	100 182
% participation des familles	33.29%	25.05%	27.39%
Prestations organismes extérieurs	34 770	94 317	129 086
% Prestations organismes extérieurs	33.44%	36.03%	35.29%
Subvention municipale	34 599	101 897	136 495
% Subvention municipale	33.27%	38.92%	37.32%

CAPACITE D'ACCUEIL ALP

Nombre de places			
Mercredi	56	0	56
petites vacances	40	0	40
mini séjours petites vacances	0	0	0
vacances d'été	68	0	68
mini séjours vacances d'été	0	0	0
Matin	0	148	148
midi	0	272	272
soir	0	140	140
Nombre d'heures réalisées	23 034	87 497	110 531

CAPACITE D'ACCUEIL TAP

Nombre d'enfants différents		364	364
capacité théorique		30072	30072
Nombre d'heures enfants réalisées		27 741	27 741

Séjours

familles	CAF	budget municipal	TOTAL
4 725 €	1 150 €	9 125 €	15 000 €
31.50%	7.67%	60.83%	100.00%

Classes de découverte

familles	budget municipal	TOTAL
1 840 €	37 306 €	39 146 €
4.70%	95.30%	100.00%

Séjours

Tarifs	Taux de participation des familles
Plancher	30%
Médian	40%
Plafond	55%

Classes de découvertes

Tarifs	Taux de participation des familles
Plancher	10 €
Médian	20 €
Plafond	30 €

L'A.L.P.

Tarifs	Période matin (1h30) ou soir (1h)	Période de midi	Coût par journée (3 périodes)
plancher	0,70 €	1,00 €	2,40 €
médian	0,90 €	1,25 €	3,05 €
plafond	1,10 €	1,50 €	3,70 €

tarification des repas

TARIFS	2008-2009	2016-2017	évolution 2009-2015	evolution indice insee
Plancher	3,00 €	2,85 €	-5,00%	8,07%
Médian	3,00 €	3,00 €	0,00%	
Plafond	3,00 €	3,15 €	5,00%	

L'A.L.S.H.

Nombre d'enfants	Tarif plancher/journée	Tarif plafond/journée
1 enfant	6,20 €	12,60 €
2 enfants	5,90 €	12,00 €
3 enfants et +	5,60 €	11,50 €

TARIFICATIONS DES ACTIVITES

Répartition selon la tranche du barème

ALP

2015 -2016	Tarif plancher	Tarif médian	Tarif plafond	TOTAL
bénéficiaires ALP	292	190	99	581
	50.26%	32.70%	17.04%	100.00%

ALSH

2015-2016

Nombre de bénéficiaires ALSH				
	Tarif plancher	Tarif median	Tarif plafond	
1 enfant	21 31.82%	28 42.42%	17 25.76%	66 100.00%
2 enfants	35 33.65%	50 48.08%	19 18.27%	104 100.00%
3 enfants et +	17 47.22%	11 30.56%	8 22.22%	36 100.00%
TOTAL	73 35.44%	89 43.20%	44 21.36%	206 100.00%

Restauration scolaire

2015-2016	Tarif plancher	Tarif median	Tarif plafond
Utilisateurs restauration	99	15	17
	75.57%	11.45%	12.98%

Séjours

Tarif plancher	Tarif médian	Tarif plafond
10	15	5
33.33%	50.00%	16.67%

A charge des familles				
37.50 €	75.00 €	150.00 €	200.00 €	275.00 €
8	2	2	13	5
26.67%	6.67%	6.67%	43.33%	16.67%

Classes de découvertes

Tarif plancher	Tarif médian	Tarif plafond	TOTAL
30	48	21	99
30.30%	48.48%	21.21%	100.00%

Tarifs 2016-2017

L'ensemble des tarifs applicables en 2015-2016 du pôle Enfance jeunesse sont reconduits pour 2016-2017.

Stages multi-activités

tarif	2016-2017
plancher	32,00 €
médian	36,00 €
plafond	42,00 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE les nouveaux tarifs proposés dans les tableaux ci-dessus applicables à compter de la rentrée scolaire 2016-2017

AUTORISE M. Le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A POUSSAN le, 29 JUIN 2016

Le Maire,
Jacques ADGÉ



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20160630-16_01512-DE
Date de télétransmission : 30/06/2016
Date de réception préfecture : 30/06/2016